

Ne pas diffuser aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon. Ce communiqué ne constitue pas une invitation à participer à une offre de rachat de titres aux États-Unis d'Amérique ou dans tout autre pays où cela est interdit.

Communiqué de presse

SPIE annonce les résultats du rachat de ses ORNANes à échéance janvier 2028 pour un montant d'environ 388 millions euros

Cergy, le 24 septembre 2026 – SPIE (la « **Société** »), leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications, annonce les résultats du rachat d'une partie de ses obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes indexées sur des critères de développement durable à échéance janvier 2028 (FR001400F2K3) (les « **ORNANes 2028** ») annoncé le 22 septembre 2026 (le « **Rachat** »).

La Société a collecté, dans le cadre d'un processus de construction inversé du livre d'ordres lancé le 22 septembre 2026, des indications d'intérêt des porteurs de ses ORNANes 2028 en circulation.

Suite à la clôture du processus de construction inversé du livre d'ordres, conduit par BNP PARIBAS et Natixis en tant que Joint Dealer Managers, la Société a décidé d'accepter le rachat de 2 801 ORNANes 2028 pour un montant total en principal de 280,1 millions d'euros représentant approximativement 70% du nombre total des ORNANes 2028 initialement émises.

Le prix unitaire final de rachat dans le cadre de cette procédure a été fixé à 138 487 euros par ORNANE 2028, représentant un montant total d'environ 388 millions d'euros. Ce prix final tient compte du prix unitaire initial de rachat de 135 000 euros par ORNANE 2028, déterminé à l'issue du processus de construction inversé du livre d'ordres, ajusté de l'évolution du cours de l'action SPIE durant la période allant du 22 septembre 2026 (inclus) au 24 septembre 2026 (inclus), soit un cours

de référence de 44,1118 euros¹. De plus, la Société paiera les intérêts courus sur les ORNANES 2028 jusqu'à la date de règlement-livraison du Rachat (exclue).

Le règlement-livraison du Rachat devrait avoir lieu le 1^{er} octobre 2026 et reste conditionné au règlement-livraison de la nouvelle émission obligataire indexée sur des critères de développement durable à échéance 2032 d'un montant de 500 millions d'euros qui devrait avoir lieu le 28 septembre 2026.

Les ORNANES 2028 acquises par la Société dans le cadre du Rachat seront annulées dans les conditions prévues par leurs modalités (les « **Modalités** »).

Il est rappelé que la Société va procéder au remboursement anticipé des ORNANES 2028 restant en circulation à l'issue du Rachat, soit 1 073 ORNANES 2028, conformément aux Modalités des ORNANES 2028, tel qu'annoncé dans son communiqué du 22 septembre 2026.

La date de remboursement anticipé des ORNANES 2028 sera le 22 octobre 2026 (la « **Date de Remboursement Anticipé** »).

Conformément à la section 10.3.1 des Modalités, les ORNANES 2028 seront remboursées à leur valeur nominale unitaire majorée des intérêts courus soit 100 527,17 euros par ORNANE 2028.

Conformément à la section 10.3.3 des Modalités, les porteurs d'ORNANES 2028 conservent la possibilité de demander l'exercice de leur droit de conversion et/ou d'échange conformément aux Modalités jusqu'au septième jour de bourse (inclus) précédant la Date de Remboursement Anticipé, soit jusqu'au 13 octobre 2026 (inclus).

La Société réitère son intention de remettre, en cas d'exercice par les porteurs d'ORNANES 2028 restant en circulation de leur droit de conversion et/ou d'échange, des actions nouvelles et/ou existantes uniquement.

Il est par ailleurs rappelé que, conformément aux Modalités, la décision de la Société d'attribuer des actions nouvelles et/ou existantes (la Date de Décision (*Decision Date*) telle que définie dans les Modalités)) interviendra 3 jours de bourse après chaque demande de conversion et/ou d'échange effectuée par un porteur d'ORNANES 2028 à une Date de Demande d'Exercice (Exercise Request Date) telle que définie dans les Modalités.

¹ Correspondant à la moyenne arithmétique des cours de bourse moyens pondérés par les volumes de l'action SPIE sur trois jours de bourse consécutifs (du 22 septembre 2026 (inclus) au 24 septembre 2026 (inclus)).

Tout porteur d'ORNANES 2028 qui n'aura pas demandé l'exercice de son droit de conversion et/ou d'échange conformément aux Modalités avant cette date sera remboursé dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le présent communiqué de presse ne contient pas et ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières, ni une invitation ou sollicitation à investir dans des valeurs mobilières en France, aux États-Unis, ou dans toute autre juridiction.

A propos de SPIE

SPIE est le leader européen indépendant des services multi-techniques dans les domaines de l'énergie et des communications. Avec 55 000 collaborateurs, SPIE s'engage auprès de ses clients pour conduire les transitions énergétique, numérique et industrielle. Acteur de la décarbonation, le Groupe déploie des solutions performantes et innovantes dans tous les secteurs de l'économie.

Le groupe SPIE a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires consolidé de 10,4 milliards d'euros et un EBITA consolidé de 793 millions d'euros.

www.spie.com
[Facebook](#) – [LinkedIn](#)

Contacts

SPIE

Pascal Omnès
Directeur de la Communication Groupe
Tel. + 33 (0)1 34 41 81 11
pascal.omnes@spie.com

SPIE

Relations Investisseurs
Investors@spie.com

IMAGE 7

Laurent Poinso
Tel. + 33 (0)1 53 70 74 70
spie@image7.fr

Avertissement

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une invitation à participer au Rachat dans, ou depuis, un quelconque pays dans ou depuis lequel, ou émanant de ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La diffusion du présent document dans certains pays peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires applicables. Les offres de rachat des ORNANES 2028 transmises dans le cadre du Rachat par des investisseurs éligibles ne seront pas admises dans toutes les circonstances où une telle offre ou sollicitation serait illégale.

La Société n'émet aucune recommandation aux investisseurs éligibles sur l'opportunité ou non de prendre part au Rachat. Si un porteur d'ORNANES 2028 a des doutes quant au contenu du Rachat ou quant aux mesures à prendre, il lui est recommandé des conseils financiers personnalisés, y compris en ce qui concerne les conséquences fiscales, auprès de son courtier, conseiller en banque, avocat, comptable ou autre conseiller financier, fiscal ou juridique indépendant.

